



rapport annuel

sur le prix et la qualité des services :

💧 eau

💧 assainissement collectif

💧 assainissement autonome

2020

*Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995
relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement*

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 – PRODUCTION	5
1.1 LA TOURASSE	5
1.2 LAS TOUASSES	5
1.3 LADOUX	5
1.4 RILLE	5
1.5 SENGOUAGNEICH	6
1.6 AUTRES RESSOURCES	7
1.7 VOLUMES PRODUITS	9
2 – LA DISTRIBUTION	10
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	10
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	11
<p>Sur un plan général en France, 2020 est à classer au 3e rang des années les plus chaudes depuis le début du XXe siècle. 2020 s'est caractérisée par un soleil généreux et la prédominance de la douceur tout au long de l'année avec deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle durant l'été. La pluviométrie a été très contrastée sur le territoire français. Erreur ! Signet non défini.</p>	
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	15
2.4 RESEAUX	17
2.5 GESTION ABONNES	17
3- LA QUALITE	17
3.1 MESURES DE PREVENTION	17
3.2 TRAITEMENT DE L'EAU	18
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	19
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	20
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	21
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	23
1 - LE PRIX DE L'EAU :	23
1.1 LA TARIFICATION	23
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	23
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	24
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	24
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	24
2.2 LES TRAVAUX	24
2.3 LA DETTE	25
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	25
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	25
1- GENERALITES	25
2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	26
2.1 GESTION DES ABONNES	26
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	26

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT _____	29
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2020 _____	30
2.5 PRODUCTION DE BOUES _____	32
2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS _____	34
B- LES INDICATEURS FINANCIERS _____	35
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT _____	35
1.1 LA TARIFICATION _____	35
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES _____	35
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 _____	35
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS _____	36
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION _____	36
2.2 LES TRAVAUX _____	36
2.3 LA DETTE _____	37
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME _____	38
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES _____	38
1- GENERALITES _____	38
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE _____	39
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI _____	41
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE _____	43
_____	45
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN _____	46
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION _____	49
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME _____	50
B – LES INDICATEURS FINANCIERS _____	52
PARTIE 5 : LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE TERRITORIAL _____	54
PARTIE 6 : CONCLUSION _____	55
EAU POTABLE _____	55
ASSAINISSEMENT COLLECTIF _____	56
CONCLUSION GENERALE _____	59
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France _____	60
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : service de l'eau _____	60
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m3 : eau + assainissement _____	61
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2020 – service de l'eau _____	62
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2020 – service de l'assainissement _____	63
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) _____	64
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) _____	68

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1^{er} Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Le Service des Eaux du Couserans rassemble à ce jour 51 communes regroupant au total 22 200 habitants.

Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.

Le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l’assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d’environ **1 300 000 m³**.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d’une part un grand réseau structurant alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction haute pression qui alimentent des réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D’autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des **villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont**.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par **108 captages**.

Le réseau d’adduction et de distribution d’eau potable représente un linéaire total d’environ **1100 km conçus autour de 204 cuves et réservoirs**.

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. **Ce service concerne environ 6800 habitations.**

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 38 personnes au 31/12/2020.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :

du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Tel : 05 34 14 33 00 Mail : contact@eauxducouserans.com

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m³/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m³. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m³/j). Sa production annuelle est de 200 000 m³. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m³/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m³/h soit 1 600 m³/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de

floculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO₂, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m³/h) soit 5 760 m³/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

En 2019, la station a été dotée d'une tranche neuve avec décantation lamellaire et filtration sur sable. L'ancienne filière a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec une reconversion des anciens filtres à sable en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

Alos 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.

Antras la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.

Arrien en Bethmale 3 sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.

Aucazein La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.

Bethmale L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.

Cescau La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.

Engomer En 2020, 3 ressources alimentent la commune. La ressource principale d'Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.

Erp L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.

Massat La commune, qui se répartit en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.
La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration en 2020.
Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.

Montagne La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.

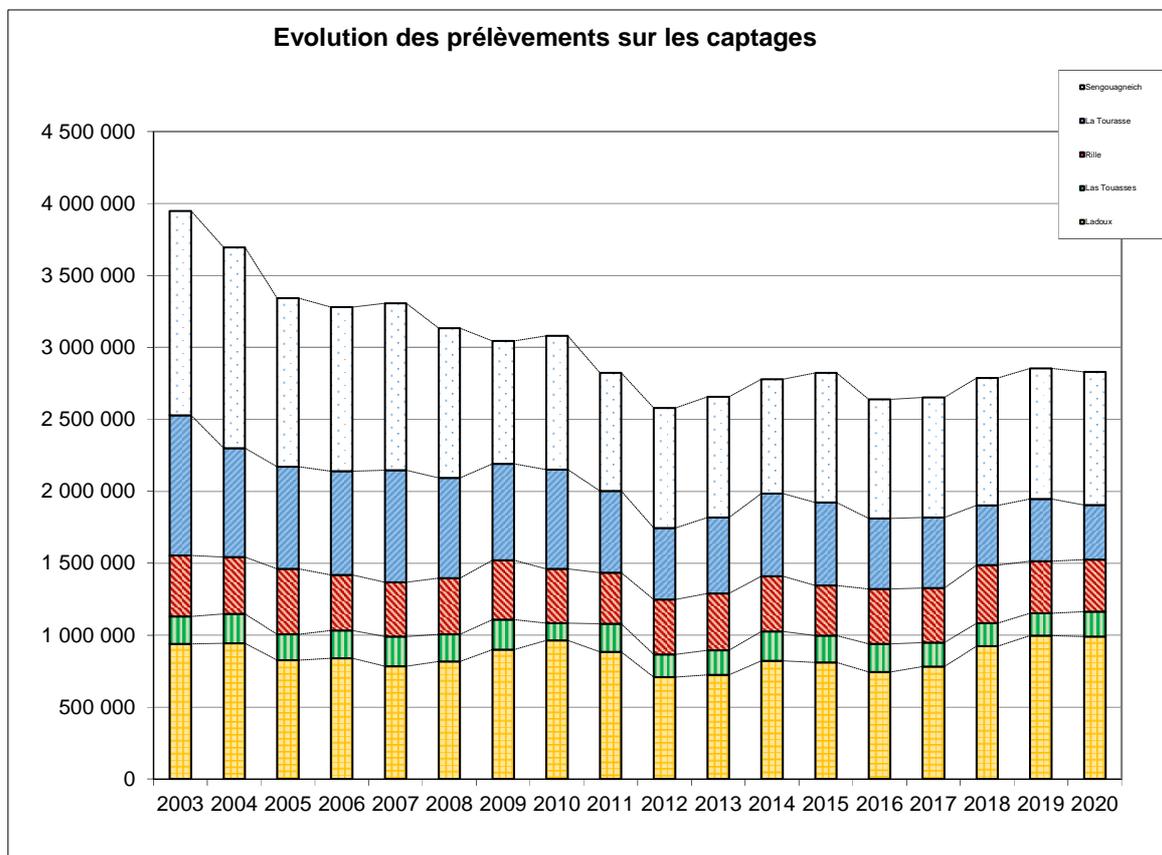
Montels La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantissent la qualité de l'eau.

- Le Port** La commune se décompose en 6 UDI équipées de 14 réservoirs.
- Sentein** La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.
- Moulis** La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.
- Rivièrevert** 7 sources sont gérées par le Service des Eaux, dont la source de Las Cabesses qui fait l'objet d'une filtration et d'une stérilisation par UV.
- Soueix** Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère hausse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en m ³
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123
2020	989 731	173 107	362 549	379 132	924 570	2 829 089



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 571 000 m³ sur 2020.

2 - LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m³). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves
	et réservoirs
La Tourasse	1
Ladoux	14
Las Touasses	9
Sengouagneich	50
Rille	30
Moulis	11
Bethmale	1
Alos	12
Riverenert	2
Soueix	10
Lacourt	1
Lescure	1
Antras	1
Arrien	4
Aucazein	1
Cescau	1
Engomer	2
Erp	6
Massat	13
Montagagne	1
Montels	1
Le Port	14
Sentein	18
TOTAL	204

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2018	2019	2020
Volumes produits	3 292 708	3 493 957	3 400 057
Volumes achetés - Import	46 000	48 955	123 767
Volume distribué aux abonnés	1 478 378	1 581 351	1 750 269
Volumes vendus - Export	192 997	270 395	242 616
Total consommation	1 671 375	1 851 746	1 992 885
Volumes de services	146 822	177 035	177 884
Rendement brut	50,1%	52,3%	56,6%
Rendement net	54,5%	57,3%	61,6%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 3.26 m³/km/j

Sur un plan local, l'année 2020 a été marquée par des températures supérieures aux normales des années précédentes +1.2°C sur la température moyenne constatée sur la période 1981-2010.

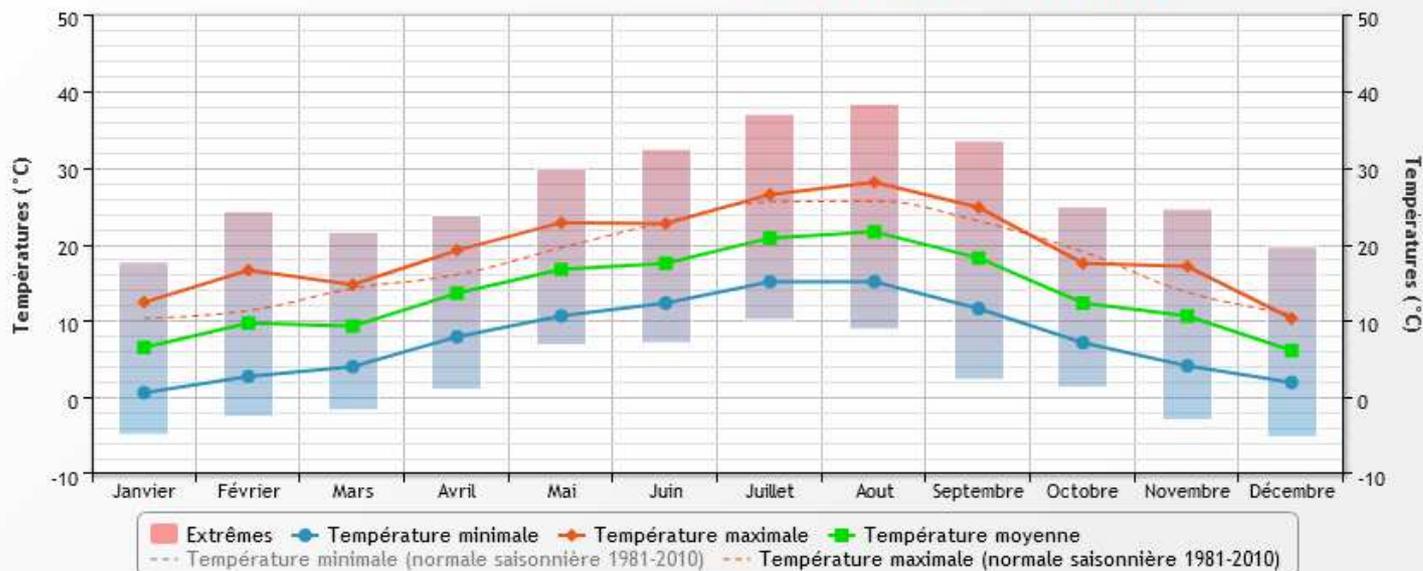
La pluviométrie, de 1096 mm sur l'année, est une valeur plus élevée que la normale, mais qui s'est répartie de manière inégale avec 3 périodes plutôt sèches en Janvier-Février et un étiage plus marqué en Juillet -Août, puis en Novembre.

Il a été constaté de bons niveaux de précipitations au printemps (Mars - Juin) et au débit de l'automne.

La recharge des aquifères en fin d'année 2020 était plutôt favorable.

Températures en 2020 à Saint-Girons - Antichan

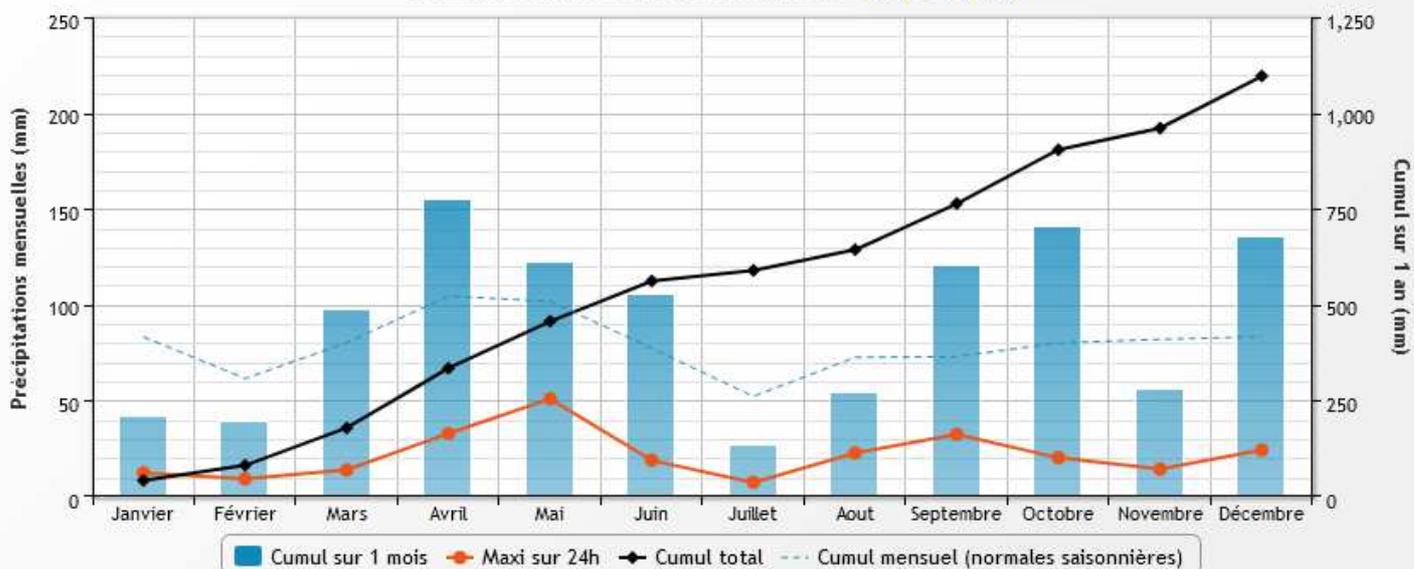
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : T_{min}: +0,8°C T_{max}: +1,7°C T_{moy}: +1,2°C



infoclimat.fr

Précipitations en 2020 à Saint-Girons - Antichan

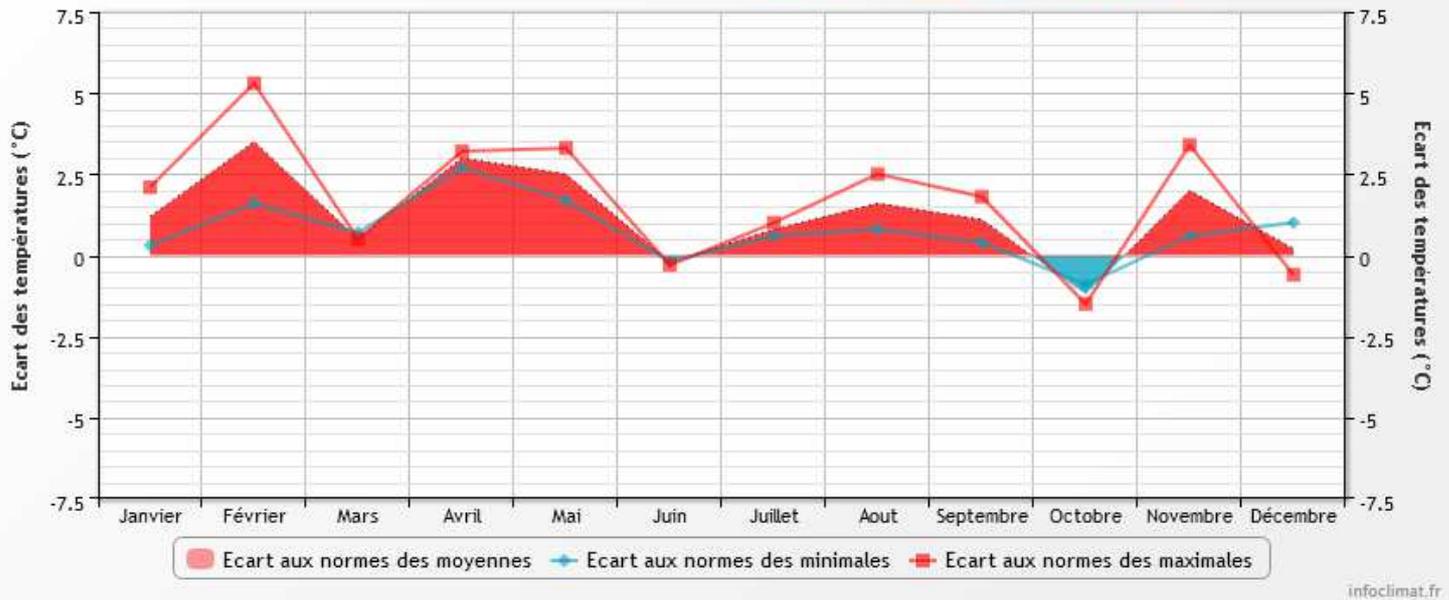
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : +15% (+144.3mm)



infoclimat.fr

Ecart aux normales en 2020 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : Tmin: +0,8°C Tmax: +1,7°C Tmoy: +1,2°C



Ecart aux normales de précipitations en 2020 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : +15% (+144.3mm)



Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont stables (+0.9%) par rapport à l'année 2019.

Les ventes d'eau aux communes limitrophes ont diminué (- 11%).

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir...)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,..)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendus apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Point particulier sur les fontaines :

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle...) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Les évolutions du rendement sur les différents réseaux présentent des constats différenciés :

Le rendement du réseau de Ladoux a été nettement amélioré (+ 7 points).

Les réseaux de La Tourasse, Las Touasses et de Sengouagneich présentent des résultats en amélioration par rapport à 2019, en intégrant que ce sont des réseaux très étendus.

Seul le réseau de Rille est en replis, qui a été impacté par une baisse des volumes exportés et des secteurs de réseaux défaillants qui l'objet de programme de travaux de renouvellement.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Des travaux importants ont été menés avant cela en 2017 et 2019 pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards. L'effort s'est poursuivi en 2020

Des travaux en régie ont permis de renouveler des réseaux (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés ont abouti à renouveler ou créer 14 000 ml de canalisations.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 622 000 €HT de travaux en régie réalisés en 2020. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2020, nous avons renouvelé 670 compteurs abonnés.

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente l'équivalent de 1.5 temps plein en 2020.

87 fuites sur canalisations ont été réparées en 2020.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans
- PILEJE

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 21 831 habitants (données INSEE)

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 83 nouveaux branchements ont été créés en 2020.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

COMMUNES	Population	Abonnement eau			Volume eau		
	2018	2018	2019	2020	2018	2019	2020
ALOS	122	197	198	198	4 964	4 361	4 543
ANTRAS	69	72	74	70	1 446	1 716	1 547
ARRIEN	113	187	187	187			
AUCAZEIN	60	88	87	87	4 178	1 661	2 941
BAGERT	38	44	44	44	2 651	2 575	2 599
BARJAC	42	32	33	34	3 797	4 813	4 669
BEDEILLE	72	64	64	64	6 674	6 551	6 455
BETCHAT	351	259	260	260	22 848	23 988	24 463
BETHMALE	94	188	189	192	11 435	13 376	13 027
DURBAN		21	21	21	2 096	1 902	1 925
CAUMONT	333	180	180	184	38 344	28 632	32 324
CAZAVET	216	173	172	174	13 605	11 602	14 509
CERIZOLS	148	102	105	104	16 155	14 951	17 227
CESCAU	146	134	138	134	26 854	39 586	18 800
CLERMONT	112	73	73	73	9 010	6 400	7 386
CONTRAZY	69	51	52	53	4 625	3 753	4 626
ENCOURTIECH	93	70	70	70	5 996	4 660	5 208
ENGOMER	304	249	248	248	17 104	14 562	19 040
ERP	127	102	101	98			
ESPLAS DE SEROU		9	9	9	874	726	10 15
EYCHEIL	556	322	324	323	25 647	29 110	29 870
FABAS	356	202	206	206	22 712	21 004	25 101
GAJAN	316	172	175	178	18 131	14 675	16 306
SALAT		7	7	7	985	928	951
LACAVE	139	110	110	109	6 617	7 447	7 388
LACOURT	197	231	233	231	9 375	7 712	9 664
LAHITERE		2	2	2	99	120	131
LASSERRE	257	175	176	177	13 337	11 813	12 870
(LE) PORT	160	0	372	370			
LESCURE	514	299	301	301	40 001	37 100	43 891
LORP-SENTARAILLE	1511	797	800	809	115 008	108 305	107 087
MASSAT	694	814	797	816	41 495	40 532	34 769
PRAT	106	57	57	57	5 089	4 877	4 978
CROIX	41	29	29	29	3 581	3 007	2 639
MERCENAC	369	220	221	223	20 666	18 112	19 150
MERIGON	117	77	75	77	7 504	7 460	7 864
MONTAGAGNE	82	41	40	40	2 025	2 143	2 739
MONTARDIT	203	135	137	139	12 457	12 744	13 840
MONTBERAUD		13	13	13	1 079	771	989
BOCAGE		16	16	15	1 363	1 057	937
MONTEGUT	77	42	43	44	5 550	4 146	4 970
MONTELS	167	117	117	119	13 837	7 241	10 519
AVANTES	258	139	142	141	19 260	17 471	19 447
MONTGAUCH	123	86	86	86	9 744	7 130	8 267
MONTJOIE	1080	659	666	674	67 045	60 023	61 809
MONTSERON		3	3	3	627	319	620
MOULIS	771	636	643	651	43 843	38 205	41 101
PRAT-BONREPAUX	907	511	519	520	39 927	41 691	42 446
RIMONT	550	380	385	387	30 252	32 795	33 296
RIVERENERT	174	246	247	246	10 253	6 874	10 961
SAINT-GIRONS	6 449	3 375	3 392	3 394	348 528	329 330	322 909
SAINT-LIZIER	1 388	812	819	819	158 243	138 555	131 233
VOLVESTRE	639	426	432	431	32 301	33 157	34 629
SENTEIN	156	355	362	365	5 848	4 318	4 632
SOUEIX	429	427	431	432	21 433	23 778	19 981
CASTET	164	114	114	113	8 836	6 689	6 664
TAURIGNAN-VIEUX	215	142	142	143	14 158	11 573	12 450
TOURTOUSE	157	127	127	129	12 385	12 563	12 780
Total	21 831	14 611	15 066	15 123	1 381 897	1 290 590	1 302 182

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

295 189 ml de réseau d'adduction,
697 390 ml de réseau de distribution
29 656 ml de réseau d'eau brute
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans ».

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 95.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 21 831 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.007 €/m³

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 1.98 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2020, le taux d'impayés est de 3.44% (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 1.32 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée, avant 2004, aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Départemental ne pourra pas mener à sa fin le programme prévu. Le Service des Eaux du Couserans a donc poursuivi ce programme, notamment au travers de l'appel à projet « Qualité »

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct.-68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct.-05
Cescau	Bigouret	16-févr.-06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil.-10
Riverenert	Ladoux	20-juil.-10
Lacourt	La Tourasse	8-déc.-10
Esplas de Serou	Rille	27-sept.-11
Riverenert	Las Touasses	14-nov.-11
Bethmale	Tourm	1-févr.-12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr.-12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr.-15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 86 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2019.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2019).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'Agence de l'Eau a lancé en 2017 un appel à projets relatif à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que plusieurs communes parmi les 11 qui ont rejoint le service en régie de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avaient élaboré les dossiers relatifs à l'appel à projets « Qualité ».

La quasi intégralité des dossiers présentés ont été retenus et bénéficient de 80 % de subventions, ce qui va permettre de résoudre bon nombre de situations de ressources isolées exposées aux contaminations bactériologiques. Il restera cependant à traiter le cas des ressources sur les communes qui n'ont pas choisi de réaliser cette démarche.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010, 2014 et 2019). Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port. Sur ce dernier cas, un mélange de différents captages avec de faible concentration d'Arsenic a permis de distribuer une eau respectant le seuil de limite de qualité.

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2020 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les **543 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 503 analyses sont conformes aux normes, soit 92.60% (en repli de 2.8 points par rapport à 2019).

40 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. Les 2 ressources qui occasionnent le plus de non-conformité (15 sur 40) vont faire l'objet de travaux en 2021.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (98.4% de conformité).

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 g/l en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2020, 107 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement, mais surtout à l'occasion des travaux sur l'avenue Foch à Saint Girons.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

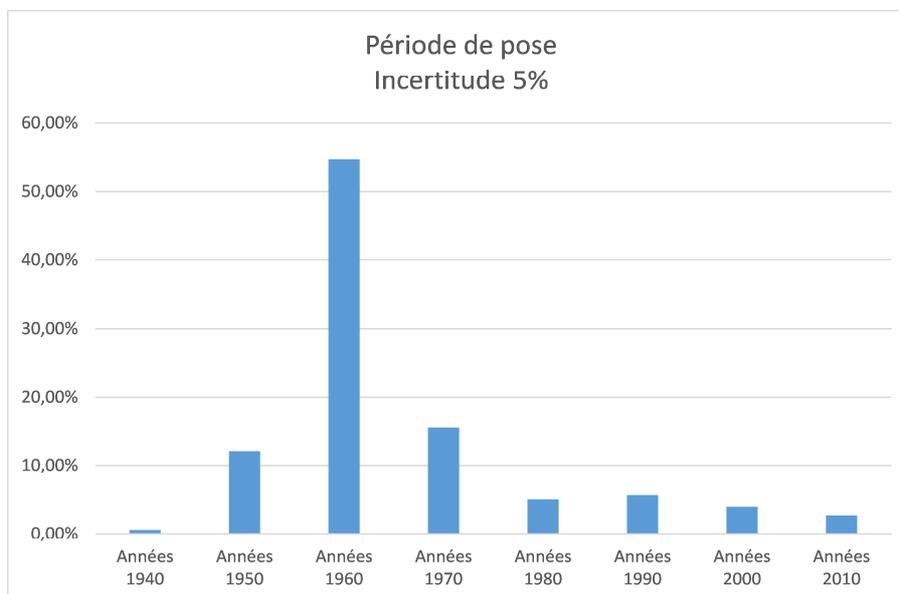
Les projets majeurs en 2020 ont repris ces thèmes :

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

Egalement dans cet objectif, le Service a postulé et été retenu à un appel à projets proposé par l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la relance économique sur les réseaux présentant des rendements insuffisants.

La somme du linéaire renouvelé en 2020 représente 14 000 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 1.45 % de taux de renouvellement réseau et 1.39 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d'œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2020.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de : Montardit, Lescure, Riverenert, Moulis, Saint Girons, Massat, Alos, Lacourt, Engomer.

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe* : l'abonnement pour l'accès au service, soit **77,00 €/an HT en 2020**.
- *une part variable* : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **0,99 €/m3 HT en 2020**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs hors taxes, votés avant le 31/12/2017 ont été strictement conservés.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	20 € HT/An	0,40 € HT/m3
ARRIEN EN BETHMALE	78,07 € HT/An	
AUCAZEIN	100 € HT/An	0,30 € HT/m3 au-delà de 60 m3
CESCAU	75 € HT/An	0,35 € HT/m3
ENGOMER	70 € HT/An	1,02 € HT/m3
ERP	110 € HT/An	
MASSAT	60 € HT/An	1,00 € HT/m3
MASSAT AGRICULTEUR		0,50 € HT/m3
MASSAT CAMPING	60 € HT/An	0,61 € HT/m3
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	60 € HT/An	0,61 € HT/m3
MONTAGAGNE	40 € HT/An	0,70 € HT/m3
MONTELS	46 € HT/An	0,70 € HT/m3
LE PORT	70 € HT/An	
SENTEIN Village	93 € HT/An	0,30 € HT/m3
SENTEIN Hameau	111,00 € HT/An	
SENTEIN Bergerie	140,00 € HT/An	
SENTEIN Hôtellerie	536,00 € HT/An	0,30 € HT/m3

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,150 €/m3 en 2020**)
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.330 €/m3**
- *La TVA* : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.23 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.

Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m3 : 267.34 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2019 s'élèvent à 4.530.802,07 € dont 3.368.360,65 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2019	Année 2020
- Ventes d'eau aux abonnés	2 026 844 .94 €	2 399 823.86 €
- Autres ventes d'eau	254 291.52 €	214 842.00 €
- Travaux et services facturés aux usagers	103 194.08 €	136 187.14 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2020 :

	Mandats émis
- Immobilisations corporelles	
- Travaux sur réseaux opération 12	249 439,80 €
- Travaux sur réservoirs opération 14	37 261,00 €
- Périmètres de protection opération 17	9 785,00 €
- Travaux Engomer opération 22	64 344,22 €
- Travaux Massat opération 23	241 461,73 €
- Travaux Montagagne opération 24	- €
- Travaux Montels opération 25	- €
- Travaux Quai du Gravier Saint Girons opération 29	76 969,57 €
- Travaux station Sengouagneich opération 50	176 866,75 €
- Travaux appel à projets fuites opération 51	399 952,27 €
- Travaux appel à projets qualité opération 53	241 594,91 €
TOTAL	1 497 675,25 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 622 803.16 €HT

Engagements reportés (véhicule et logiciel) au 31-12- 2020 : 375 300.60 €

2.3 LA DETTE

Au 1^{er} Janvier 2018, l'endettement du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 119 €/abonné. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 2,67 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2019	Année 2020
Dette au 1er janvier :	2 031 256,61 €	1 902 822,02 €
Dette au 31 décembre :	1 902 822,02 €	1 793 088,34 €
	Année 2019	Année 2020
Annuité versée dans l'année :	167 403,49 €	146 067,68 €
- dont amortissement :	128 434,59 €	109 733,68 €
- dont intérêts :	38 968,90 €	36 334,00 €

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 E.H.

En 2020, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validé par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13476

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.16 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.16 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup. Ce réseau apporte d'importantes charges polluantes.
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Des travaux ont été engagés en 2020 et se poursuivront sur 2021 :

- ✓ L'amélioration du contrôle de commande de la station de traitement des eaux usées et du poste de relèvement principal de Saint Lizier, par le remplacement des armoires électriques et la mise en œuvre de télécommunication entre ouvrages afin d'optimiser et mieux réguler les arrivées d'eaux usées à la station de Saint Lizier.

Par ailleurs une étude a été lancée en 2020 :

- ✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrant.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

- La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été lancée en 2020 afin d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.

- La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté qui se confirme sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système. Les travaux de déviation de Prat ont nécessité le déplacement de certains ouvrages, dont le poste de relèvement qui est situé à l'entrée de la station (en 2014). A l'occasion de ces travaux, une mesure sur les débits écrêtés en tête de station a été mise en place. Le local électrique a lui aussi été déplacé et renouvelé.

Un diagnostic du réseau a débuté en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrant à la station.

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée préalablement aux travaux d'assainissement sur le hameau de Bonrepaux. Le diagnostic du réseau en cours pourra indiquer si un raccordement du hameau de Bonrepaux est possible sur la station de Prat, sous réserve de corriger les défauts identifiés lors de ce diagnostic.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.

- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.
- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.
- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.
- Deux stations desservent la commune de Rimont :
 - ✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2020 pour sa réhabilitation complète.
 - ✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre.
- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.
- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS - LA CORE. Une convention liait la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.
- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.
Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude a été menée en partenariat avec la police de l'eau et le Sycoserp afin de consolider la berge et les travaux ont été réalisés en 2020.
- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobies et de filtres scepto-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les scepto-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(k/j)	DB0 (kg/j)	MES	Volume (m ³ /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1350	2250	1990
CAUMONT	4 000	480	240	360	600	1993
PRAT	1 500	180	90	135	225	1990
BETHMALE	1 000	120	60	90	150	1995
MASSAT	500	60	30	45	75	2012
STE CROIX	500	60	30	45	75	1996
RIMONT	350	42	21	25	52	1948
MOULIS	430	52	26	39	65	2018
SENTEIN	320	38	19	29	48	2014
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
RIMONT LASSERRE	120	14	7	8	18	2001
FABAS	190	22	11	13	29	2009
MONTJOIE	700	84	42	63	140	1993
LACAVE	120	18	9	11	30	2000
ANTRAS	100	12	6	9	15	

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2020

STATION	Volume 2015	Volume 2016	Volume 2017	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume jour moyen	Remplissage		Rendement				
								volume	DBO	MES	DCO	DBO	NTK	Pt
St Lizier	595 707	573 789	551 495	668 195	520 677	548 012	1497	67%	84%	96%	98%	98%	95%	49%
Caumont	39 359	39 819	36 023	55 861	43 935	48 020	131	22%	84%	97%	96%	99%	95%	56%
Prat	70 080	27 010	22 630	105 302	61 502	202 764	554	246%	61%					
Bethmale	12 775	12 045	8 395	8 139	7 665	9 106	25	17%	120%					
Massat				52 560	35 770	45 018	123	164%	28%					
Ste Croix	8 030	12 045	8 030	8 556	13 103	20 130	55	73%	61%					
Rimont	14 235	9 125	9 125	11 862	11 862	66 246	181	348%	66%					
Moulis					8 395	8 395	23	36%	20%					
Sentein				12 519	12 519	34 550	94	197%	108%					
Soueix	3 285	3 285	3 650	3 650	2 920	2 920	8	13%	15%					
Rimont Lasserre	365	365	365	365	365	366	1	6%						
Fabas	11 315	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%						
Audinac	4 015	5 840	10 220	7 191	13 103	13 103	36	26%	40%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%						
Antras														

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de Saint Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (classificateur à sables, convoyage des boues).

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques sur 2020-2021.

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Une étude a été menée en 2015, en coordination avec l'industriel, pour préciser les améliorations à apporter pour éviter les pointes de charge pouvant être rejetées par l'industriel.

Les conclusions de cette étude indiquent que ces pointes peuvent être simplement éliminées par l'industriel, en maîtrisant ces pertes de lactosérum, que par ailleurs, il peut valoriser. Un nouvel arrêté de rejet a été établi en reprenant les préconisations de l'étude. Il encadre sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. Le nouvel arrêté a été signé en Avril 2017.

En 2020, des mesures ont été menées par l'industriel PILEJE afin de qualifier ses rejets. Des améliorations, en éliminant certains types de rejet, ont permis de baisser les charges polluantes reçues sur le réseau. Une réflexion globale est en cours avec le diagnostic lancé à l'échelle de l'ensemble du système d'assainissement.

Les rejets de la station sont bons. Cependant nous avons constaté un seul évènement avec un faible dépassement en charge en entrée station pour 2020. Des travaux d'amélioration du traitement ont également été conduits : mise en place de nouveaux prétraitements, optimisation du bassin d'aération.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau qui sera mené sur 2020-2021. Ce diagnostic statuera sur la possibilité de raccorder le hameau de Bonrepaux sur la station de Prat.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

En 2015, les 5 premiers projets du schéma directeur ont été lancés.

Ces 5 projets ont été organisés en 3 marchés : Bethmale (les 2 hameaux d'Ayet et Samortein), Taurignan Castet et Mercenac, où il peut être imaginé une solution commune, et Moulis (centre bourg).

Tous les marchés ont été lancés et réalisés, excepté les travaux relatifs à Bethmale qui restent subordonnés à la résolution du rejet de phosphore impactant la Balamet. Ce point fait l'objet de multiples rencontres et réflexions en coordination avec les financeurs, les services de l'Etat et la fromagerie, principal émetteur du phosphore.

Les travaux de Moulis ont été coordonnés et réalisés en 2019 avec les travaux relatifs au pluvial et à la voirie, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune.

Les travaux de raccordement du CNRS et de 4 habitations ont été réalisés.

Après étude et validation des partenaires institutionnels, les travaux de Mercenac et Taurignan Castet se sont orientés vers un raccordement sur la station de Caumont, en précisant notamment l'encadrement des rejets de

l'industriel cité plus haut par le biais de l'arrêté de rejet. La station de Caumont (4000 équivalents-habitants), moyennant quelques aménagements, a pu recevoir valablement et traiter les effluents de la fromagerie Faup, des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan-Castet. Ce dispositif permet de mener à une économie d'investissement mais aussi de fonctionnement.

Les travaux sur les villages de Mercenac et Taurignan Castet ont été menés en 2017.

Trois nouveaux projets ont été lancés en 2019, avec les marchés de maîtrise d'œuvre préalable aux travaux. Il s'agit des villages de : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués. Les AVP ont été réalisés. Les missions sont en cours. Les difficultés portent sur l'achat du foncier pour recevoir les stations sur les villages de Lacourt et Montjoie. Sur Bonrepaux, l'étude engagée en 2020 sur le réseau de Prat devrait permettre de libérer de la capacité en volume sur la station et permettre en conséquence de pouvoir raccorder les habitations de Bonrepaux sur la station de Prat.

En parallèle, l'étude du projet de Lasserre a été lancée, ainsi que la réhabilitation de la station de Rimont-village sont en cours.

Il apparaît qu'il est important que chaque commune puisse anticiper l'achat de foncier pour accueillir les stations de traitement des eaux usées respectives.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur P203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Stations de destination	Boues évacuées en m ³ 2020
Bethmale	Caumont	280
Prat	Caumont	163
Lacave	Saint-Lizier	7
Lacave	Caumont	35
Rimont Village	Saint-Lizier	42
Rimont Lasserre	Saint-Lizier	78
Soueix	Saint-Lizier	12

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Les quantités de boues traitées en épandage agricole en 2020 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **15.72** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **6.85** tonnes de matières sèches

Les quantités de boues traitées en compostage en 2020 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **93.96** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **14.83** tonnes de matières sèches

Le contexte COVID a largement impacté notre activité.

Sur l'assainissement, la filière d'épandage agricole qui prenait en compte la majorité du volume de nos boues produites a été complètement stoppée depuis le début la pandémie (Mars 2020). Depuis cette date, notre seule filière est le compostage des boues, qui, si elle nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner, a un impact budgétaire important et durable.

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2017	abonnés assnt 2018	abonnés assnt 2019	abonnés assnt 2020	volume assnt 2017	volume assnt 2018	volume assnt 2019	volume assnt 2020
Antras		72	69	68		1446 m3	1677 m3	1 519
Bethmale	10	10	10	10	6985 m3	7108 m3	9093 m3	8 710
Caumont	135	135	135	136	31192 m3	32163 m3	23896 m3	25 881
Cescau		109	114	112		7864 m3	5933 m3	4 901
Eycheil	218	218	222	220	13998 m3	15050 m3	13514 m3	14 523
Fabas	40	42	44	44	6235 m3	6023 m3	6223 m3	6 184
Gajan	46	47	50	51	3736 m3	3813 m3	3616 m3	3 670
Lacave	77	78	81	81	4855 m3	3888 m3	4468 m3	4 475
Lorp	495	498	504	506	67972 m3	76087 m3	69410 m3	66 163
Massat		280	281	278		18710 m3	18166 m3	16 205
Mercenac		55	55	55		1117 m3	2997 m3	3 011
Montjoie	145	147	152	152	14035 m3	17432 m3	15176 m3	13 729
Moulis		119	120	125		4091 m3	5329 m3	6 794
Prat Bx	358	361	368	368	27817 m3	27596 m3	28595 m3	28 504
Rimont	162	164	167	166	10871 m3	10841 m3	9989 m3	10 789
St Girons	3008	3011	3049	3047	306652 m3	307293 m3	287802 m3	278 091
St-Lizier	639	643	651	650	65099 m3	61618 m3	62923 m3	59 950
SteCroix	106	108	112	112	10502 m3	9837 m3	10901 m3	9 545
Sentein		177	176	173		4920 m3	3828 m3	4 008
Soueix	23	23	25	25	2609 m3	2533 m3	2449 m3	2 313
Taurignan Castet		40	40	40		1343 m3	1641 m3	1 405
TOTAL	5462	6337	6425	6419	572558 m3	620773 m3	587626 m3	570 370 m3

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

Les volumes présentés ci-avant présentent une augmentation par rapport à 2017, liés notamment aux volumes issus des villages nouvellement assainis (Moulis, Mercenac, Taurignan Castet) et des communes qui ont intégré le service en 2019 (Antras, Cescau, Massat, Sentein) et qui desservait une partie de leurs abonnés en assainissement collectif.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, avec une baisse de 5% par rapport à 2008, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **68 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,45 € HT/m3**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2019, les tarifs, hors taxes, votés avant le 31/12/2017 ont été strictement conservés.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS		0,40 € HT/m3
CESCAU	85 € HT/An	0,75 € HT/m3
MASSAT	60 € HT/An	0,92 € HT/m3
SENTEIN	36 € HT/An	0,51 € HT/m3

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.250 €/m3** 2020.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120m3 : 4.72 € TTC/m3.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m3 est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2020 : **566.54 € TTC**.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2019 s'élèvent à 1 312 919.25 €, constitué de recettes directes hors redevances.

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2020

	Mandats émis
- Travaux sur réseaux opération 11	93 863,90 €
- Travaux sur réseaux opération 12	46 395,14 €
- Travaux Quai du Gravier St Girons opération 17	144 534,88 €
- Etudes Qualification St Lizier opération 19	19 750,00 €
- Travaux Assainissement tranche 2013 opération 50	1 700,00 €
- Travaux Assainissement tranche 2017 opération 51	720,00 €
- Divers	
TOTAL	306 963,92 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : 119 979.24 € HT

Restes à réaliser au 31-12- 2020 en dépenses

191 283.39 €HT

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 1.1 an

La dette était très faible au niveau du Syndicat des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 59 € par abonné) et la capacité de désendettement est de moins d'un an (0.8 an).

	Année 2019	Année 2020
Dette au 1er janvier :	419 666,02 €	400 509,60 €
Dette au 31 décembre :	400 509,60 €	381 017,49 €
	Année 2019	
Annuité versée dans l'année :	28 761,30 €	28 623,11 €
- dont amortissement :	19 156,42 €	19 492,11 €
- dont intérêts :	9 604,88 €	9 131,00 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité revaloriser l'image de l'assainissement autonome en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Il est à noter que la commune de Sentein et d'Engomer ont délibéré favorablement afin de valider leur zonage de l'assainissement après enquête publique. Les communes de Massat et de Montagne ont cette procédure à réaliser.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications règlementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme règlementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et règlementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et règlementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 108

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.

Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après



	NBRE Abonnement ANC	Nbre log rp INSEE 2018	Nbre log rs INSEE 2018	POP ANC	Ratio Nbre habitant / Nbre d'installation
ALOS	187	69	145	378	2
ANTRAS	0	43	40	0	0
ARRIEN EN BETHMALE	188	63	132	350	2
AUCAZEIN	87	34	44	138	2
BAGERT	41	22	13	60	1
BARJAC	26	17	10	67	3
BEDEILLE	48	36	13	98	2
BETCHAT	242	168	62	481	2
BETHMALE	173	53	138	307	2
CAUMONT	35	147	2	79	2
CAZAVET	141	105	42	302	2
CESCAU	17	68	62	37	2
CERIZOLS	87	66	16	184	2
CLERMONT	62	50	15	146	2
CONTRAZY	42	32	10	91	2
ENCOURTIECH	59	45	13	120	2
ENGOMER	248	143	62	436	2
ERP	101	69	51	221	2
EYCHEIL	86	254	38	188	2
FABAS	142	132	44	383	3
GAJAN	111	137	15	256	2
LACAVE	17	69	30	34	2
LACOURT	216	100	133	459	2
LASSERRE	162	101	46	374	2
LESCURE	255	218	34	594	2
LORP-SENTARAILLE	279	644	41	655	2
MASSAT	540	350	552	1071	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	46	8	124	3
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	26	20	2	45	2
MERCENAC	146	150	29	359	2
MERIGON	69	53	14	148	2
MONTAGAGNE	37	30	10	109	3
MONTARDIT	122	93	21	249	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	33	7	93	2
MONTELS	113	75	13	196	2
MONTESQUIEU-AVANTES	120	103	15	296	2
MONTGAUCH	79	59	14	152	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	449	508	82	955	2
MOULIS	450	376	165	923	2
LE PORT	374	92	301	683	2
PRAT-BONREPAUX	123	409	84	273	2
RIMONT	187	261	77	394	2
RIVERENERT	222	86	159	496	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	295	290	99	650	2
SAINT-GIRONS	263	3327	264	510	2
SAINT-LIZIER	126	596	113	293	2
SENTEIN	189	80	306	369	2
SOUEIX-ROGALLE	396	208	252	817	2
TAURIGNAN-CASTET	59	81	27	119	2
TAURIGNAN-VIEUX	131	101	14	245	2
TOURTOUSE	122	70	33	231	2
TOTAL	7776			16236	2

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2020

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2020

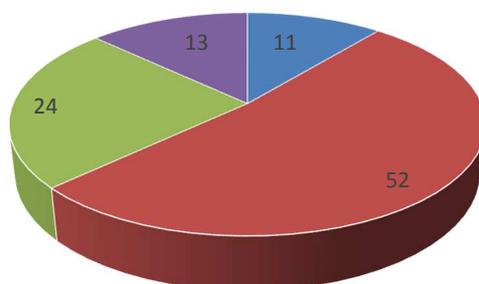
Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CCI	Conformité
ALOS	1	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	2	2
BAGERT	1	1
BETCHAT	1	1
CAZAVET	2	2
CERIZOLS	1	1
CESCAU	2	2
CONTRAZY	2	2
ENCOURTIECH	2	2
ENGOMER	1	1
ERP	1	1
FABAS	3	3
GAJAN	6	6
LASSERRE	4	4
LE PORT	2	2
LESCURE	4	4
LORP-SENTARAILLE	5	5
MASSAT	4	4
MERCENAC	2	2
MERIGON	1	1
MONTARDIT	3	3
MONTESQUIEU-AVANTES	3	3
MONTJOIE-EN-COUSERANS	10	10
MOULIS	3	3
PRAT-BONREPAUX	3	3
RIMONT	3	3
RIVERENERT	3	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	3	3
SAINT-GIRONS	4	4
SAINT-LIZIER	1	1
SENTEIN	2	2
SOUEIX-ROGALLE	6	6
TAURIGNAN-CASTET	2	2
TAURIGNAN-VIEUX	3	3
TOURTOUSE	4	4
Total	100	100

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2020 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)	Total CCI par commune
ALOS	0	1	0	0	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	0	2	0	2
BAGERT	0	0	1	0	1
BETCHAT	0	1	0	0	1
CAZAVET	0	2	0	0	2
CERIZOLS	0	1	0	0	1
CESCAU	0	1	1	0	2
CONTRAZY	0	2	0	0	2
ENCOURTIECH	0	1	1	0	2
ENGOMER	0	0	0	1	1
ERP	0	0	1	0	1
FABAS	0	1	1	1	3
GAJAN	0	5	0	1	6
LASSERRE	0	1	1	2	4
LE PORT	0	0	2	0	2
LESCURE	0	4	0	0	4
LORP-SENTARAILLE	2	2	0	1	5
MASSAT	0	3	1	0	4
MERCENAC	0	0	2	0	2
MERIGON	0	0	1	0	1
MONTARDIT	0	1	2	0	3
MONTESQUIEU-AVANTES	0	0	2	1	3
MONTJOIE-EN-COUSERANS	3	7	0	0	10
MOULIS	2	1	0	0	3
PRAT-BONREPAUX	1	2	0	0	3
RIMONT	0	2	1	0	3
RIVERENERT	0	2	0	1	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	1	1	0	1	3
SAINT-GIRONS	2	2	0	0	4
SAINT-LIZIER	0	0	1	0	1
SENTEIN	0	1	1	0	2
SOUEIX-ROGALLE	0	3	2	1	6
TAURIGNAN-CASTET	0	2	0	0	2
TAURIGNAN-VIEUX	0	2	1	0	3
TOURTOUSE	0	1	0	3	4
Total	11	52	24	13	100

Répartition des filières



■ Filière classique DTU 64.1
 ■ Filière agréée par filtre compact
 ■ Filière agréée par filtre planté
 ■ Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)

4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.



Bilan d'activité sur l'année 2020

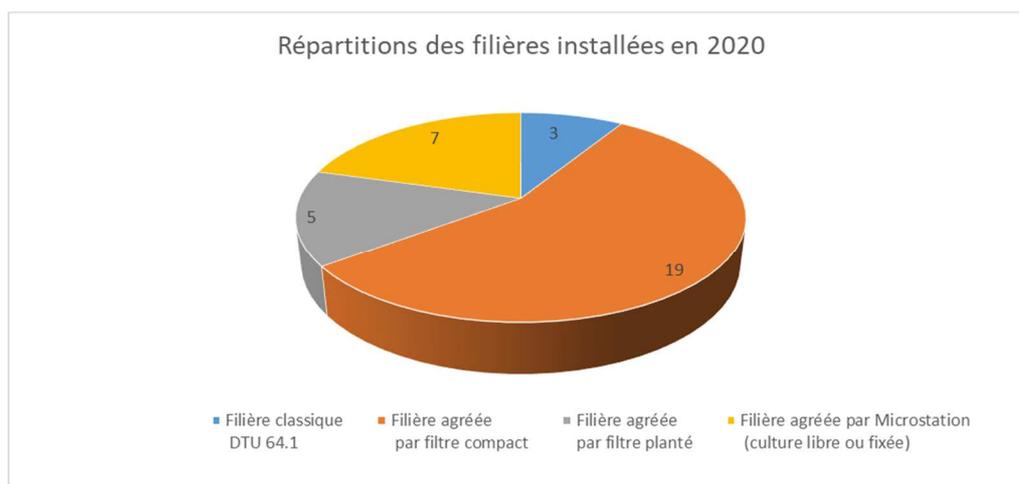
Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2020

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CBE	Conformité
ALOS	1	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	1	1
AUCAZEIN	1	1
CONTRAZY	1	1
FABAS	1	1
GAJAN	1	1
LACAVE	1	1
LASSERRE	1	1
LESCURE	3	3
MASSAT	1	1
MONTARDIT	1	1
MONTELS	1	1
MONTESQUIEU-AVANTES	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	3	3
MOULIS	3	3
PRAT-BONREPAUX	1	1
RIMONT	3	3
RIVERENERT	1	1
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	3	3
SOUEIX-ROGALLE	1	1
TOURTOUSE	4	4
TOTAL	34	34

Répartition des filières installées et vérifiées par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2020 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)	Nbre de CBE
ALOS	0	0	1	0	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	0	1	0	1
AUCAZEIN	0	1	0	0	1
CONTRAZY	0	1	0	0	1
FABAS	0	0	0	1	1
GAJAN	0	1	0	0	1
LACAVE	0	0	0	1	1
LASSERRE	0	1	0	0	1
LESCURE	0	3	0	0	3
MASSAT	0	1	0	0	1
MONTARDIT	0	0	1	0	1
MONTELS	0	0	1	0	1
MONTESQUIEU-AVANTES	0	0	1	0	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	2	0	0	3
MOULIS	0	3	0	0	3
PRAT-BONREPAUX	0	1	0	0	1
RIMONT	2	1	0	0	3
RIVERENERT	0	1	0	0	1
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	2	0	1	3
SOUEIX-ROGALLE	0	1	0	0	1
TOURTOUSE	0	0	0	4	4
TOTAL	3	19	5	7	34



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Le SPANS réalise la mission et obligation de base qui pesait précédemment sur la commune, à savoir le contrôle des installations existantes pour vérifier leur bon fonctionnement.

Ce contrôle s'effectue dans un cadre réglementaire défini par des arrêtés ministériels.

Il est important de rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir coercitif. Nous nous efforçons, outre notre rôle de contrôle, d'apporter le maximum de conseils et d'aides aux propriétaires de ces installations d'ANC.

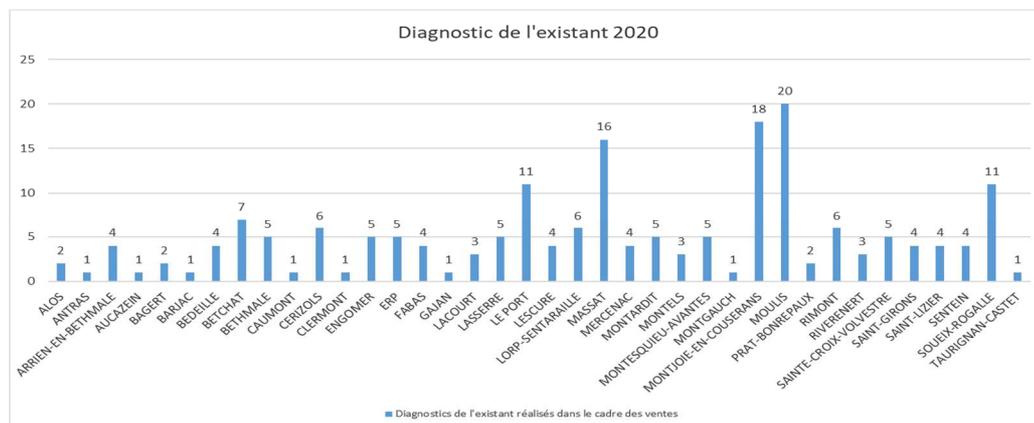
Bilan d'activité sur l'année 2020

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2020

Il a été réalisé un total de 207 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.



Commune	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des Campagnes	Total des diagnostics de l'existant
ALOS	2	0	2
ANTRAS	1	0	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	4	0	4
AUCAZEIN	1	0	1
BAGERT	2	0	2
BARJAC	1	0	1
BEDEILLE	4	0	4
BETCHAT	7	0	7
BETHMALE	5	0	5
CAUMONT	1	0	1
CERIZOLS	6	0	6
CLERMONT	1	0	1
ENGOMER	5	0	5
ERP	5	0	5
FABAS	4	0	4
GAJAN	1	0	1
LACOURT	3	0	3
LASSERRE	5	0	5
LE PORT	11	0	11
LESCURE	4	0	4
LORP-SENTARAILLE	6	0	6
MASSAT	16	0	16
MERCENAC	4	0	4
MONTARDIT	5	0	5
MONTELS	3	0	3
MONTESQUIEU-AVANTES	5	0	5
MONTGAUCH	1	0	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	18	0	18
MOULIS	20	0	20
PRAT-BONREPAUX	2	0	2
RIMONT	6	0	6
RIVERENERT	3	0	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	5	0	5
SAINT-GIRONS	4	0	4
SAINT-LIZIER	4	0	4
SENTEIN	4	0	4
SOUEIX-ROGALLE	11	0	11
TAURIGNAN-CASTET	1	0	1
TAURIGNAN-VIEUX	3	0	3
TOURTOUSE	13	0	13
Total	207	0	207



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.**Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 49.6 %**

Commune	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Absence de non-conformité		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	
ALOS	140	67,3%	43	20,7%	25	12,0%	208
ARRIEN-EN-BETHMALE	6	60,0%	1	10,0%	3	30,0%	10
AUCAZEIN	2	40,0%	2	40,0%	1	20,0%	5
BAGERT	13	35,1%	20	54,1%	4	10,8%	37
BARJAC	12	52,2%	8	34,8%	3	13,0%	23
BEDEILLE	20	40,0%	25	50,0%	5	10,0%	50
BETCHAT	119	51,7%	78	33,9%	33	14,3%	230
BETHMALE	162	96,4%	4	2,4%	2	1,2%	168
CAUMONT	8	25,0%	23	71,9%	1	3,1%	32
CAZAVET	91	65,9%	36	26,1%	11	8,0%	138
CERIZOLS	47	56,0%	28	33,3%	9	10,7%	84
CESCAU	2	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	2
CLERMONT	32	54,2%	15	25,4%	12	20,3%	59
CONTRAZY	21	47,7%	14	31,8%	9	20,5%	44
ENCOURTIECH	41	67,2%	14	23,0%	6	9,8%	61
ENGOMER	19	65,5%	6	20,7%	4	13,8%	29
ERP	35	34,3%	56	54,9%	11	10,8%	102
EYCHEIL	39	47,6%	29	35,4%	14	17,1%	82
FABAS	73	51,0%	54	37,8%	16	11,2%	143
GAJAN	18	17,1%	53	50,5%	34	32,4%	105
LACAVE	9	50,0%	7	38,9%	2	11,1%	18
LACOURT	135	62,5%	60	27,8%	21	9,7%	216
LASSERRE	90	60,4%	39	26,2%	20	13,4%	149
LE PORT	25	75,8%	4	12,1%	4	12,1%	33
LESCURE	87	33,3%	127	48,7%	47	18,0%	261
LORP-SENTARAILLE	25	11,0%	160	70,5%	42	18,5%	227
MAUVEZIN-DE-PRAT	19	43,2%	17	38,6%	8	18,2%	44
MASSAT	19	48,7%	14	35,9%	6	15,4%	39
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	8	27,6%	15	51,7%	6	20,7%	29
MERCENAC	118	61,8%	56	29,3%	17	8,9%	191
MERIGON	27	37,5%	31	43,1%	14	19,4%	72
MONTAGAGNE	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3
MONTARDIT	75	59,5%	37	29,4%	14	11,1%	126
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	33,3%	20	51,3%	6	15,4%	39
MONTELS	10	76,9%	1	7,7%	2	15,4%	13
MONTESQUIEU-AVANTES	57	48,7%	48	41,0%	12	10,3%	117
MONTGAUCH	46	59,0%	23	29,5%	9	11,5%	78
MONTJOIE-EN-COUSERANS	214	55,0%	132	33,9%	43	11,1%	389
MOULIS	289	52,0%	225	40,5%	42	7,6%	556
PRAT-BONREPAUX	29	27,1%	60	56,1%	18	16,8%	107
RIMONT	76	44,4%	65	38,0%	30	17,5%	171
RIVERNERT	112	48,7%	81	35,2%	37	16,1%	230
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	160	54,6%	88	30,0%	45	15,4%	293
SAINT-GIRONS	71	28,6%	149	60,1%	28	11,3%	248
SAINT-LIZIER	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SENTEIN	9	69,2%	3	23,1%	1	7,7%	13
SOUEIX-ROGALLE	200	52,9%	152	40,2%	26	6,9%	378
TAURIGNAN-CASTET	85	80,2%	8	7,5%	13	12,3%	106
TAURIGNAN-VIEUX	71	62,3%	31	27,2%	12	10,5%	114
TOURTOUSE	42	34,1%	55	44,7%	26	21,1%	123
Total	3087	50,4%	2274	37,1%	765	12,5%	6126

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

- **CHARTRE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE**

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archivent dans le dossier de l'abonné correspondant.

Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouveau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouveau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
AS Couserans Pompage	Périsses 09190 Lorp-Sentaraille	06 72 66 34 36 ascouseranspompage@hotmail.com

- **CAMPAGNE DE VIDANGE**

Comme chaque année, le SPANC a proposé aux 51 communes une campagne de vidanges. Pour cela un courrier est envoyé à l'ensemble des abonnés concernés par une installation ANC, sur lequel figurait la liste des vidangeurs chartés à la date d'envoi, ainsi qu'une période de vidange préférentielle, dans le but de rentabiliser les déplacements des vidangeurs et ainsi obtenir des tarifs avantageux.

Les abonnés se sont inscrits sur une liste mise à la disposition en mairie : le SPANC n'intervient pas dans l'aspect planning et commercial de la tournée, cela reste du ressort des particuliers, libres de s'organiser entre eux.

7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement. Dans le tableau ci-dessous sont comptés : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif.

Commune	Nombre de réponses données
ANTRAS	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	3
BARJAC	1
BETCHAT	2
BETHMALE	6
CASTELNAU-DURBAN	1
CAUMONT	2
CAZAVET	1
CESCAU	1
ENCOURTIECH	1
ENGOMER	8
ERP	1
EYCHEIL	1
FABAS	2
GAJAN	4
LACAVE	1
LASSERRE	1
LE PORT	2
LESCURE	1
LORP-SENTARAILLE	6
MASSAT	4
MERCENAC	1
MONTELS	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	10
MOULIS	13
PRAT-BONREPAUX	8
RIMONT	3
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	6
SAINT-GIRONS	28
SAINT-LIZIER	13
SENTEIN	4
SOUEIX-ROGALLE	2
TAURIGNAN-VIEUX	3
TOURTOUSE	1
Total	143

Soit un total de 143 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

8- 11^{ème} Programme : SCENARIOS D'EVOLUTION DE LA POLITIQUE D'ANC :2020->2024

Tableau de synthèse des différents scénarios envisagés pour le 11^{ème} programme.

Hypothèse d'arrêt de la politique ANC	<u>Scénario 1</u> Un soutien financier aux réhabilitations performantes	<u>Scénario 2</u> Ingénierie technique et financière au service de l'efficacité environnementale	<u>Scénario 3</u> Accompagnement à l'animation pour tous
Avantages pour l'Agence			
<ul style="list-style-type: none"> Redéploiement de moyens humains et financiers vers des politiques jugées prioritaires au regard de l'efficacité DCE. 	<ul style="list-style-type: none"> Des réhabilitations ciblées Et priorisées sur des enjeux réels, en conformité avec la réglementation. L'Agence a une certaine maîtrise des moyens à déployer. 	<ul style="list-style-type: none"> Des réhabilitations ciblées et priorisées sur des impacts réels définis localement. 	<ul style="list-style-type: none"> Un certain désengagement sans pour autant abandonner toute intervention ANC. Une redistribution des responsabilités quant à l'ANC plus conforme à l'esprit du dispositif réglementaire.
Inconvénients pour l'Agence			
<ul style="list-style-type: none"> Le risque politique d'un mécontentement sur les territoires (ruraux notamment). Le risque de maintien de situations non-conformes. 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de recenser les zones à enjeu sanitaire pour dimensionner les besoins en réhabilitation sur ces zones. 	<ul style="list-style-type: none"> Laisser la main aux territoires pour faire émerger les zonages, avec le risque potentiel (mais limité) d'être submergé de demandes. Des critiques potentielles sur les notions de service public, d'équité et de solidarité territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> Le risque politique d'un mécontentement sur les territoires, avec le sentiment d'abandon des territoires les plus fragiles économiquement. Une difficulté à évaluer l'efficacité de cette action.
Moyens humains pour l'Agence			
Moyens financiers pour l'Agence			

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**
- Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**

Soit un total de 170 € HT

Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) **110 € HT**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :
Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **104€ HT**

2- LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS :

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION 2020

Les recettes d'exploitation portées au CA 2020 s'élèvent à 111 809.54 € qui proviennent des redevances des usagers et des divers travaux (CCI - CBE - DIAG pour vente), dont le montant est fixé annuellement par le Conseil communautaire.

Le montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2020 s'élève 31 021,00 € puis qui vont progressivement disparaître selon les orientations de l'Agence de l'Eau.

2.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION 2020

Les dépenses d'exploitation portées au CA 2020 s'élèvent à 94 455.25 € dont 86 097.75 € correspondent aux charges du personnel et 8 072.67 € aux charges à caractère général.

2.3 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

Les recettes d'investissement portées au CA 2020 s'élèvent à 12 595 € correspondant au montant des subventions versées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation.

2.4 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020

Les dépenses d'investissement portées au CA 2020 s'élèvent à 4 200 € correspondant au montant des reversions des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation.

2.5 RESTE A REALISER

Restes à réaliser dépenses au 31-12- 2020 (OP pour compte de tiers réhabilitations) : 0 €

Restes à réaliser recettes au 31-12- 2020 (OP pour compte de tiers réhabilitations) : 0 €

Le montant des restes à réaliser correspond au montant des subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne restant à percevoir et à reverser aux particuliers, opérations pour comptes tiers dans le cadre des programmes d'aides à la réhabilitation aux particuliers.

PARTIE 5 : LES EVOLUTIONS DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE **TERRITORIAL**

La Loi du 7 Août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a profondément bouleversé le contexte territorial.

La rédaction de cette Loi a impacté directement les structures intercommunales.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées a été créée le 1^{er} Janvier 2017.

La Loi NOTRe a orienté les compétences Eau potable et Assainissement dans les compétences que devaient prendre à terme les communautés de communes.

Les Communautés de Communes Couserans-Pyrénées et Cagire Garonne Salat, sur lesquelles est réparti le Syndicat des Eaux du Couserans, ont souhaité anticiper la prise de compétence Eau au 1^{er} Janvier 2018, soit avant l'échéance fixée par la Loi NOTRe, qui était le 1^{er} Janvier 2020.

Aussi le second semestre 2017 a fait l'objet de la préparation de l'intégration du Syndicat des Eaux du Couserans à la Communauté de Communes. A cela s'est rajouté, la construction de conventions pour proposer une coopération avec les 11 communes qui exerçaient jusqu'en 2017, les compétences Eau et Assainissement au niveau communal. Outre l'établissement juridique des conventions, avec la participation des services de la Préfecture et de la Trésorerie, des rencontres avec chacune des 11 communes ont été organisées pour pouvoir échanger sur ce sujet.

Tout ce travail a été mené en poursuivant en parallèle toutes les activités et projets en cours.

Ainsi, la Communauté de Communes a délibéré pour la prise des compétences Eau et Assainissement en Septembre 2017 et a soumis cette décision aux communes. Une très large majorité des conseils municipaux des communes s'est prononcée en faveur de cette prise de compétence par la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes Cagire-Garonne Salat, à laquelle appartient la commune d'Escoulis adhérente au Syndicat des Eaux du Couserans, a également procédé à cette prise anticipée de la compétence Eau.

Sur cette base, le Syndicat des Eaux du Couserans a été dissout par arrêté inter-préfectoral (Ariège et Haute Garonne) avec une date d'effet au 31 Décembre 2017. La commune d'Escoulis continue d'être alimentée par le réseau du Couserans par voie de convention, et les 40 communes couserannaises ainsi que les 11 communes nouvellement intégrées (soit au total 22 500 habitants) constituent depuis le 1^{er} Janvier 2018, le Service des Eaux du Couserans, au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées.

Selon une clarification règlementaire datant du 3 Août 2019, la compétence de gestion des eaux pluviales appartient explicitement aux communes. Une coordination avec les mairies, qui ont donc la gestion de leur réseau pluvial, tant en création qu'en entretien, est nécessaire pour travailler efficacement sur le sujet.

PARTIE 6 : CONCLUSION

EAU POTABLE

A l'échelle planétaire, l'année 2020 a été profondément marquée par la pandémie de COVID 19.

Cet évènement sans précédent a immédiatement souligné l'importance de la continuité d'un service tel que l'eau potable.

De nombreuses adaptations, de nouvelles procédures et de nouvelles organisations ont été mises en place en fonction de l'avancement de la connaissance de cette pandémie, avec une grande réactivité.

Les scénarii les plus extrêmes ont été envisagés et les solutions possibles ont imaginées.

Les enjeux sur l'eau potable sont de premier plan pour la population, les entreprises, les établissements publics, avec, de manière emblématique, l'alimentation en eau potable de l'hôpital qui est très sécurisée.

Fort heureusement, en raison des modifications d'organisations notamment, des moyens mis en place mais aussi en raison de l'implication sans faille du personnel dans cette période critique, le service a été maintenu sans discontinuité.

Malgré ce contexte, de nombreux travaux ont été menés en 2020.

De plus, dès le premier confinement, la volonté a été d'élaborer et de publier de nouveaux marchés de façon à soutenir, à notre échelle, la relance économique. L'agence de l'eau Adour Garonne a aussi participé à cet effort en lançant des appels à projets liés au soutien de cette relance économique et auxquels nous avons candidaté.

Parmi les travaux réalisés en 2020, on peut noter des travaux relatifs à l'amélioration de la qualité, en supprimant des ressources de qualité instable à des ressources stables et de bonne qualité.

Outre l'amélioration de la qualité, et en restant conscient que le Couserans est dans une situation privilégiée quant aux ressources en eau, le grand enjeu d'une structure comme la nôtre mais aussi de tout service des eaux en France ayant une grande connotation rurale ou montagnarde, reste la gestion patrimoniale.

En effet, la pose des réseaux dans les zones rurales a été réalisée dans la période d'après-guerre (années 1945 à 1970) sous l'impulsion et le financement de l'Etat. Aussi, progressivement, tous les services d'eau ruraux arrivent à un virage où il faut prévoir et soutenir le renouvellement des réseaux et réservoirs. En effet, l'essentiel des coûts d'investissement que nous devons supporter, comme tout service analogue en France est le coût du renouvellement des réseaux.

En 2020, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 14 000 m de réseau, ce qui nous conduit à un taux de renouvellement de réseau de 1.45% sur 2020 et 1.39% sur une période lissée de 5 ans, et qui nous place largement au-dessus des moyennes nationales et souligne que notre effort s'installe dans la durée.

Cette gestion patrimoniale, essentielle pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Depuis 3 ans, le rendement de réseau s'améliore pour atteindre 61.6% en 2020. En valeur absolue, ce chiffre, même s'il progresse sensiblement, doit encore améliorer avec la poursuite de l'effort de renouvellement mais aussi de recherche de fuites par l'intermédiaire de nos outils tels que la supervision. Cependant, pour commenter ces indicateurs, il est utile de rappeler que l'indicateur rendement de réseau est, par définition, marqué favorablement par les fortes concentrations de gros consommateurs, ce qui n'est pas le cas de zones rurales comme notre territoire de piémont pyrénéen.

Sur un plan programmation, un travail de réflexion a été initié en 2020 pour définir un cadre assurant à la fois visibilité et équité de traitement des communes sur l'ensemble du territoire. Ce travail nécessite de la concertation et va se poursuivre en 2021.

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est positif avec 92.60% d'analyses conformes, mais en repli de 2.8 points par rapport à 2019. C'est essentiellement de petites ressources isolées qui sont à l'origine de ces non-conformités. Les 2 ressources qui occasionnent le plus de non-conformité (15 sur 40) vont faire l'objet de travaux en 2021.

Relativement à la coopération avec les communes, une recherche de partenariat est à poursuivre avec les communes qui le souhaitent, via des conventions comme celles que nous avons déjà lancées, de façon à optimiser les interventions et le coût global du service.

Malgré la prise en compte des emprunts des communes nouvellement intégrées, l'endettement du service reste faible (119 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (2.67 ans).

L'équilibre financier, qui offre de bonnes perspectives, est basé notamment sur une convergence tarifaire permettant de soutenir une politique de gestion patrimoniale sur l'ensemble du territoire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La pandémie aura aussi touché violemment le domaine de l'assainissement.

La question prégnante qui s'est immédiatement posée, était : Est-ce que le virus du COVID reste viable dans les eaux usées et peut-il se propager via nos réseaux et nos stations de traitement des eaux usées. Cette hypothèse a fini par être infirmée mais durant l'année 2020, elle a pesé dans beaucoup de réflexions, y compris pour nos propres interventions.

Malgré ce contexte, en prenant un maximum de précautions, les installations ont continué d'être exploitées pour assurer nos missions de salubrité publique et de protection de l'environnement.

La pandémie a durablement révolutionné le monde de l'assainissement, en interdisant l'épandage agricole des boues, qui représentait la majorité de notre filière boues, comme c'est le cas de beaucoup de services en France. Ainsi, en 2020, après la déclaration du début de la pandémie en Mars, la totalité de nos boues ont été envoyée sur la filière compostage qui ne fonctionnait auparavant qu'en supplétif de la filière épandage agricole.

Dans le cadre de cette réflexion, nous nous sommes portés volontaires pour participer à une des études scientifiques lancées à l'échelon national sur le sujet du virus COVID 19, avec une série de prélèvements et d'analyses.

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets a été achevée, excepté le village de Bethmale, sur lequel des solutions relatives au traitement du phosphore sont à trouver avec les services de l'Etat.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre. Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics.

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lasserre ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes facturés en assainissement en 2020 sont en légère baisse par rapport à 2019.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet.

Toutefois, plusieurs réseaux de collecte reçoivent beaucoup d'eau claire parasite, soit par introduction d'eau de nappe, soit par défaut de raccordement des eaux pluviales. En domaine privé, la séparation eaux usées / eaux pluviales est à la charge des propriétaires. Nous poursuivons les démarches de sensibilisation auprès de nos abonnés.

Une étude diagnostic d'envergure a été lancée sur le système d'assainissement de l'ensemble Saint Girons-Saint Lizier-Lorp et les parties agglomérées proches, dont les eaux usées convergent vers la station de Saint Lizier. Cette étude va permettre de proposer une programmation d'investissement sur ce secteur.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (59 € par abonné), malgré la prise en compte de dettes issues des 11 communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018. La capacité de désendettement est très bonne (inférieure à 1 an).

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le service public de l'assainissement non collectif poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC (Service Public d'Assainissement Collectif) n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

L'intégration des 11 nouvelles communes a conduit à augmenter le nombre d'installations ANC, en évoluant de 6184 installations à 7776 installations. Sur ces 11 nouvelles communes, une bonne part avait réalisé le premier passage des diagnostics de bon fonctionnement des installations existantes, comme cela avait été mené sur l'ensemble des communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans.

Relativement aux contrôles, la première période de confinement a stoppé les contrôles, qui se sont concentrés sur la seconde partie de l'année, avec une accélération notable sur les contrôles lors de vente.

Au total, concernant les installations neuves, nous constatons un nombre soutenu de CCI avec 100 demandes en 2020 (104 demandes en 2019). Le nombre de CBE est stable avec 34 diagnostics en 2020 contre 36 en 2019.

En 2020, il a été réalisé 207 diagnostics de l'existant sur le Service des Eaux du Couserans.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Enfin, le Service a aussi aidé à la réhabilitation des installations défectueuses, démarche soutenue par l'Agence de l'Eau et qui permettait au propriétaire volontaire de bénéficier d'une aide à la réhabilitation. Cependant, l'Agence de l'Eau a annoncé qu'elle ne reconduirait pas ce programme. En 2020, le service a instruit et suivi les derniers dossiers précédemment retenus. Il aura permis de résoudre des dysfonctionnements d'installations pour les propriétaires ayant saisi l'opportunité.

Site internet

Notre site internet <http://www.eauxducouserans.com/> a été lancé en 2016.

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

CONCLUSION GENERALE

L'année 2020, prédominée par la pandémie de COVID 19 a souligné l'importance de la continuité des services d'eau potable et d'assainissement et le Service des Eaux du Couserans, avec des enjeux forts, n'a pas failli.

En synthèse, les actions du Service des Eaux du Couserans sont structurées de la manière suivante :

Sur l'eau potable, 2 axes principaux se dégagent, l'un sur la qualité, l'autre sur la gestion patrimoniale. Maintenant que les 5 stations structurantes ont été complètement rénovées, la qualité se tourne désormais vers les petites ressources, avec des actions comme la mise en place des périmètres de protection, la rationalisation des ressources ou les dispositifs de désinfection.

Le second axe est la gestion patrimoniale, avec l'énorme enjeu que représente le renouvellement des réseaux constituant un effort, déjà engagé, qui doit s'inscrire dans le temps, mais aussi avec la réhabilitation des ouvrages tels que les réservoirs.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur se base sur des règles objectives et partagées. Il ordonnance les projets, avec d'une part la création de réseaux d'assainissement pour les communes non dotées et d'autre part, les investissements sur les ouvrages et réseaux existants.

Relativement à l'assainissement non collectif, l'enjeu est de maintenir un service de qualité répondant aux obligations réglementaires et en facilitant l'entretien et les démarches de nos abonnés équipés d'ANC.

Au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le Service des Eaux du Couserans, bâti sur des bases financières saines, peut poursuivre d'offrir un service public de qualité et efficient, en s'appuyant sur la compétence et de l'implication de ses agents, tout en restant proche des préoccupations des communes.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2018 Base de consommation annuelle 120 m3	
	Prix TTC de l'eau potable	Prix TTC de l'assainissement
Service des Eaux du Couserans	2,20 €	2,49 €
Moyenne France données SISPEA	2,05 €	2,03 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2019			
<u>EAU</u>	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	77	77,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	0,99	118,80 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		253,40 €
	TVA : 5,5 %		13,94 €
	TOTAL TTC		267,34 €uros
		soit :	1753,62 Francs
Année 2020			
<u>EAU</u>	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	77	77,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	0,99	118,80 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,15	18,00 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		253,40 €
	TVA : 5,5 %		13,94 €
	TOTAL TTC		267,34 €uros
		soit :	1753,62 Francs

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : eau + assainissement

Année 2019	Rubriques	Coût	Coût pour	
		unitaire	120 m ³	
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>			
	Abonnement eau :	77	77,00 €* €	
	Consommation eau :	0,99	118,80 €* €	
	<u>Service de l'assainissement :</u>			
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €	
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €	
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>			
	Pollution	0,33	39,60 €* €	
	Collecte	0,250	30,00 €	
	Préservation des ressources :	0,15	18,00 €* €	
	TOTAL hors taxes			525,40 €
	TVA : 5,5 %*			13,94 €
	TVA : 10 %			27,20 €
	TOTAL TTC			566,54 €uros

Année 2020	Rubriques	Coût	Coût pour	
		unitaire	120 m ³	
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	<u>Service de l'eau :</u>			
	Abonnement eau :	77	77,00 €* €	
	Consommation eau :	0,99	118,80 €* €	
	<u>Service de l'assainissement :</u>			
	Abonnement assainissement :	68	68,00 €	
	Consommation assainissement :	1,45	174,00 €	
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>			
	Pollution	0,33	39,60 €* €	
	Collecte	0,250	30,00 €	
	Préservation des ressources :	0,15	18,00 €* €	
	TOTAL hors taxes			525,40 €
	TVA : 5,5 %*			13,94 €
	TVA : 10 %			27,20 €
	TOTAL TTC			566,54 €uros

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2020 – service de l'eau

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 788 616,54					104 369,35	35 394,41	0,00	7 345,47
1841 Emprunts en euros (total)		0,00		1 788 616,54					104 369,35	35 394,41	0,00	7 345,47
082934010PR		0,00	A-1	35 486,21	9,33	F		4,518	2 972,07	1 587,53	0,00	339,34
4417		0,00	A-1	44 313,45	13,00	F		4,824	2 469,44	2 135,28	0,00	120,39
4710850		0,00	A-1	12 098,42	10,83	F		1,658	998,74	202,30	0,00	45,95
50851/5142254		0,00	A-1	588 000,00	20,83	V		1,297	28 000,00	8 291,36	0,00	1 808,63
50851/5142255		0,00	A-1	604 004,44	20,83	F		1,402	24 512,41	8 809,63	0,00	2 123,97
50852/5142252		0,00	A-1	157 500,00	20,83	R		1,297	7 500,00	2 220,90	0,00	484,46
50852/5142253		0,00	A-1	161 843,76	20,83	F		1,519	6 553,22	2 393,26	0,00	577,04
7135771		0,00	A-1	20 186,85	1,42	F		4,899	9 535,72	1 144,32	0,00	470,63
7778082		0,00	A-1	3 258,67	1,75	F		3,531	1 553,98	154,00	0,00	27,81
8215523-24		0,00	A-1	28 265,93	16,75	F		5,808	990,96	1 626,48	0,00	114,93
P01V4R012PR-17		0,00	A-1	25 016,23	9,42	F		5,811	2 026,02	1 027,61	0,00	609,98
P062V8011PR		0,00	A-1	8 615,11	2,33	F		7,180	2 604,17	557,60	0,00	340,80
P085Q0014PR		0,00	A-1	50 000,15	3,75	F		4,673	13 333,32	2 625,00	0,00	131,25
P1C1YU018PR		0,00	A-1	50 027,32	20,75	F		5,302	1 319,30	2 619,14	0,00	150,29
1843 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
18441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1878 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		4 471,80					5 364,33	0,00	0,00	0,00
1881 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2020 – service de l'assainissement

IV – ANNEXES											IV	
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A1.2	
A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)												
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)					
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		375 181,27					16 574,05	8 616,07	0,00	2 869,80
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		375 181,27					16 574,05	8 616,07	0,00	2 869,80
39846		0,00	A-1	23 040,43	14,58	F		2,868	1 282,91	672,25	0,00	146,28
5059063-20		0,00	A-1	273 571,88	34,25	V		1,553	7 987,43	4 329,02	0,00	340,08
7604106		0,00	A-1	53 619,40	8,08	F		5,215	4 783,84	2 546,39	0,00	2 227,41
8435658		0,00	A-1	24 349,47	7,62	F		4,316	2 519,87	1 068,41	0,00	156,05
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		5 836,22					2 918,06	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		5 836,22					2 918,06	0,00	0,00	0,00
120 09 5198 01		0,00	A-1	4 085,38	1,08	F		0,000	2 042,64	0,00	0,00	0,00
120 09 5198 02		0,00	A-1	1 750,84	1,58	F		0,000	875,42	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		381 017,49					19 492,11	8 616,07	0,00	2 869,80

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
				Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	CAP	5	1		1	
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	CAP	10	1		1	
009000445	BARAILLERE	CAP	12	1		1	
009000539	LE CAROL	CAP	8	1		1	
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	CAP	2	1		1	
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	CAP	4	1		1	
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	CAP	2	1		1	
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	CAP	2	1		1	
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	CAP	1	1		1	
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	CAP	5	1		1	
009000742	COUMELEGE	CAP	1	1		1	
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	1100	5		5	
009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP	1250	5		6	
009001512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP	3013	7		9	
009001521	PRODUCTION DE MASSAT	TTP	110	2		2	
009001529	UV GOUTTE ROUGE MONTELS	TTP	16	2		2	
009001545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP	2246	5		6	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP	240	2		2	
009001563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	10	2		2	
009002035	UV ROGALLE	TTP	25	2		2	
009002066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP	120	2		2	
009003333	PRODUCTION ARRIEN VILLARGEIN	TTP	14	2		2	
009003368	PRODUCTION SENTEIN VILLAGE	TTP	20	2		2	
009003369	PRODUCTION DU PONT	TTP	1	1		1	
009003371	PRODUCTION CESCAU	TTP	14	2		2	
009003379	PRODUCTION FREYCHENDECH	TTP	5	1		1	
009003380	PRODUCTION D'ANGLADE	TTP	1	1		1	
009003381	PRODUCTION DE L'ASPE	TTP	2	1		1	
009003382	PRODUCTION MOURERE ROUGE	TTP	5	1		1	
009003388	PRODUCTION DE SOUEL	TTP	2	1		1	
009003389	PRODUCTION JOS	TTP	1	1		1	
009003391	PRODUCTION COL DE ROUX	TTP	3	1		1	
009003392	PRODUCTION PLAYRAS	TTP	4	1		1	
009003400	PRODUCTION LA PARADE	TTP	1	1		1	
009003403	PRODUCTION EYLIE BAS	TTP	2	1		1	
009003404	PRODUCTION EYLIE HAUT	TTP	3	1		1	1
009003418	PRODUCTION BORDES D'ALAS	TTP	1	1		1	
009003419	PRODUCTION ROUZES	TTP	1	1		1	
009003421	PRODUCTION D'AUCAZEIN	TTP	13	2	1	2	
009003443	PRODUCTION D'ANTRAS	TTP	12	2		2	
009003445	PRODUCTION D'ARET	TTP	8	1		1	
009003446	PRODUCTION DE TOURNAC	TTP	10	2		2	1
009003447	PRODUCTION ECARTS DE TOURNAC	TTP	2	1		1	
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	3	1		1	

Installation	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
				Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	20	2		2	
009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	1		1	
009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	1		1	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	1		1	
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP	2	1		1	
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	1		1	1
009003521	PRODUCTION D'ARAUX	TTP	1	1		1	
009003526	PRODUCTION SERRELONGUE ERP	TTP	12	2		2	1
009003528	PRODUCTION DES CLOTS LASTES	TTP	4	1		1	
009003545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	1		1	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	1		1	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP	1	1		1	
009003567	PRODUCTION COULIA MOUREOU	TTP	2	1		1	
009003570	PRODUCTION PEYREGUDE	TTP	1	1		1	
009003573	PRODUCTION CAROL	TTP	15	2	1	2	1
009003574	PRODUCTION GOUTTE DE BOURILLOU	TTP	7	1		1	
009003615	PRODUCTION BARRAIL LAUZERE	TTP	2	1	1	1	
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	2	2	2	
009003623	PRODUCTION MONFAUCON HAUT	TTP	3	1	1	1	1
009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	14	1		1	
009003625	PROD MONTFAUCON BAS	TTP	2	1		1	
009003628	PRODUCTION CAYCHOUNET	TTP	1	1		1	
009003630	PRODUCTION LES PASTES	TTP	2	1		1	
009003634	PRODUCTION PEYOU LA PALETADE	TTP	8	1		1	
009003635	PRODUCTION ENGOMER	TTP	43	2		2	
009003636	PRODUCTION DE TIQUET JAU	TTP	4	1		1	
009003637	PRODUCTION BALMAYNE	TTP	6	1		1	
009003638	PRODUCTION ASTIEN	TTP	45	2		2	
009003639	PRODUCTION BOATES	TTP	1	1		1	
009003640	PRODUCTION FALAT	TTP	1	1		1	
009003642	PRODUCTION VALLEE LIERS	TTP	30	2		2	
009003645	PRODUCTION LOUTREIN	TTP	6	1		1	
009003671	PRODUCTION MONTAGAGNE	TTP	12	3	1	3	
009003676	PRODUCTION LES ABERES	TTP	1	1		1	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	3	1		1	
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1	1	1	
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1	1	1	
009003898	PRODCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2		2	
009003944	PRODUCTION ARET ECARTS	TTP	1	1		1	
009003981	PRODUCTION LA MOUSSE	TTP	2	1		1	
009004115	PRODUCTION OURTRIGOUS ALES	TTP	5	1		1	
009000856	LA RIVIERE	UDI	11	4		4	
009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	103	4		4	
009000858	MONTARNA	UDI	5	5	2	5	
009000859	LA LAUZERE	UDI	5	4		4	
009000860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	9	3		3	
009000863	ANTRAS	UDI	64	5		5	
009000871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	UDI	75	5		5	
009000872	TOURNAC	UDI	27	4		4	
009000873	ARET	UDI	43	3		3	
009000882	AUCAZEIN	UDI	56	6	1	6	

Installation	Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
					Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
009000935	AYET SAMORTEIN	UDI	92	4		6		
009001015	CESCAU	UDI	87	5		5		
009001025	ASTIEN	UDI	30	3		3		
009001026	LOUTREIN	UDI	50	3		6		
009001037	LASTES	UDI	33	3		3		
009001038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	UDI	69	6	1	6		
009001041	ARAUX	UDI	4	3		3		
009001118	MASSAT ESQUEN	UDI	330	6		6		
009001120	VALLEE DE LIERS	UDI	145	6		6		
009001123	FALAT	UDI	0	3		3		
009001124	BOATES	UDI	0	3		3		
009001125	BALMAYNE	UDI	26	3	1	3		
009001126	TIQUET JAU	UDI	13	3		3		
009001127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	UDI	86	4		4		
009001128	LES PASTRES	UDI	7	3		3		
009001141	MONTAGAGNE	UDI	76	6	2	6		
009001149	MONTELS	UDI	150	5		5		
009001164	MOULIS LIQUE	UDI	419	6		6		
009001165	MONTFAUCON BAS	UDI	8	3		4		
009001166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'ARAU	UDI	68	4		4		
009001167	MONTFAUCON HAUT (MOULIS)	UDI	8	13	8	13		
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	8	4		4		
009001171	LE BARRAIL LA LAUZERE	UDI	8	4		4		
009001202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILLAGE	UDI	51	5	1	7	2	
009001203	CAROL TRABIEYT SARTROU SALBIS ARAC	UDI	66	5		5		
009001208	PEYREGUDE MAMELOU	UDI	6	4	1	4		
009001212	COULIA MOUREOU	UDI	12	3		3		
009001231	LES ABERES	UDI	9	3		3		
009001234	LAS FORGUES PEGAROLAS LAS CRABARIOS	UDI	14	6	1	6		
009001237	GARGARECH	UDI	9	8	4	8		
009001312	SENTEIN VILLAGE	UDI	70	4		4		
009001313	FREYCHENDECH	UDI	2	3		3		
009001314	ANGLADE	UDI	1	6	1	6		
009001315	EYLIE HAUT	UDI	9	7		7		
009001316	MORERE ESTOUEOU H	UDI	9	6	2	6		
009001317	COL DE ROUX	UDI	1	4	1	4		
009001318	PLAYRAS BENCARECH BES D'ESPAGN	UDI	10	3		4		
009001319	MOURTIS SOUEL	UDI	5	3		3		
009001320	JOS CARRERE	UDI	2	3		3		
009001321	ROUZES	UDI	2	4		4		
009001322	LES BORDES D'ALAS	UDI	5	3		3		
009001323	LASPE	UDI	5	3		3		
009001324	LA PARADE	UDI	1	3		3		
009001325	LE PONT	UDI	1	3		3		
009001327	EYLIE BAS - COUJOUNES	UDI	10	3		3		

Installation	Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
					Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
	009001351	SOUEIX SAINT SERVIN ESCARRERES	UDI	234	4		4	
	009001354	ROGALLE	UDI	213	4		4	
	009001356	COUMELEGE	UDI	4	4		4	
	009001357	ESCOTS	UDI	4	3		3	
	009001358	AURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZIN	UDI	50	4		4	
	009001359	BOURDENAC HERMINE MATAPOUIL	UDI	4	3		3	
	009001360	SEGOUGE LE PEY	UDI	0	3		3	
	009001411	COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5055	14		15	
	009001412	COUSERANS LADOUX	UDI	4151	18		19	
	009001413	COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	895	9		10	
	009001414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	UDI	3115	37		41	
	009001415	COUSERANS RILLE	UDI	1358	18	4	18	
	009001417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	UDI	1888	11		13	
	009001418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	124	5		5	
	009001420	LES CABESSES	UDI	9	5		5	
	009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	8	5		5	
	009002117	CAYCHOUNET	UDI	0	3		3	
	009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUGNAU	UDI	8	3		3	
	009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	9	6		6	
	009003110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	UDI	21	3		4	1
	009003259	LES RAMES	UDI	5	3		3	
	009003946	ECARTS ARET	UDI	4	3		3	
	009003982	LA MOUSSE	UDI	8	3		3	
	009004116	OURTRIGOUS LES ALES	UDI	22	4	1	4	
	009005548	ENGOMER VILLAGE	UDI	217	5		5	
		Total			543	40	566	9
		Taux de conformité			92,60%		98,40%	

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	O	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
009000054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
009000055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009000056	LEAUDE ARET	ARRIEN-EN-BETHMALE	8	N	EC	22/11/2006				20%
009000057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	O	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
009000072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	O	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON SUPER. NOUVEAU	CESCAU	10	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	5	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	22	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	O	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	O	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	O	AB		21/08/1998			40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU (TIQUET....)	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC	14/02/2006	30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000479	GUINAN MONTFAUCON BAS	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000482	HAJAU MONTFAUCON HAUT	MOULIS	3	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	LA SERRE 1 AMONT	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC	26/12/2005	09/06/2012			40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC	26/12/2005	12/06/2012			40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	24/08/2007			40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC	26/12/2005	12/09/2012			40%
009000578	LAS CRABARIOS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000681	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000683	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000685	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000686	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000690	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUXEIX-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUXEIX-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUXEIX-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUXEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUXEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUXEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUXEIX-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	CAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	O	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	O	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003310	LA JOURNALADE	MASSAT	15	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003338	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003348	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009003942	SOURCE DE QUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1		EC	22/11/2006				20%
009003949	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1		EC		24/08/2007			40%
009004126	LA SERRE 2 AVAL	MOULIS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004174	LE POUTX	MASSAT	15		EC		17/11/2017			40%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009005038	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	23	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
	Indice consolidé /UGE								59,40%	

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

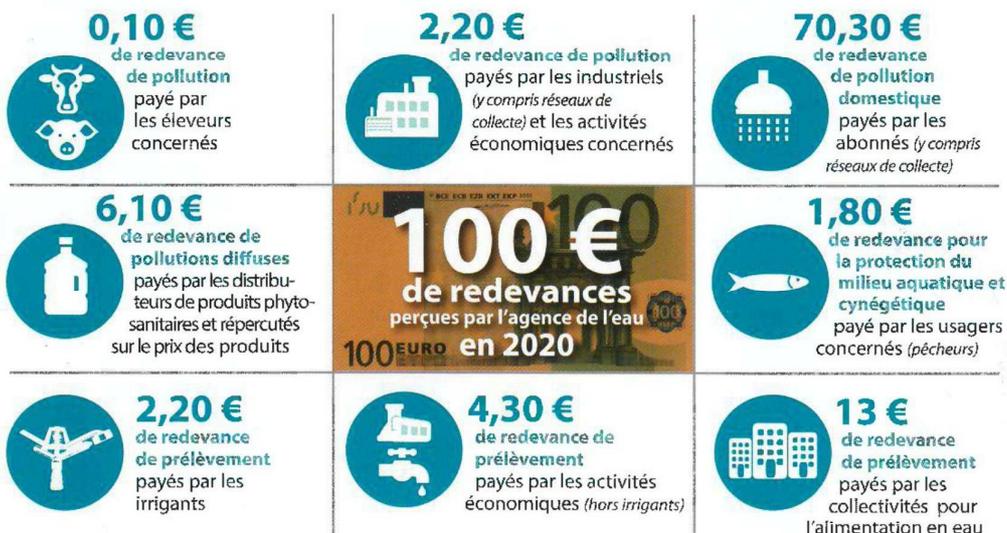
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



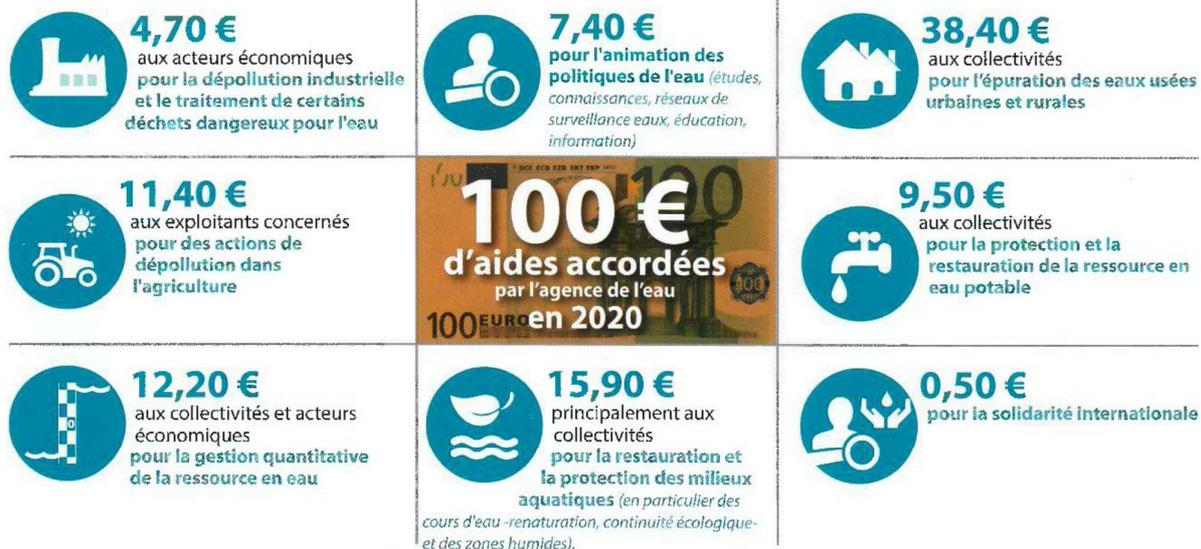
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars.
C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre
avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

